

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

03-12-2018

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce trois (3) décembre de l'an deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Normand Lagrange à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Beaudette, Denise Morin, Rémi Kelley.

Étaient absents les conseillers Rémi Jean et Christian Mongrain Thériault ainsi que la conseillère Josée Leclerc.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Nathalie Soucy, secrétaire et Monsieur Richard Petit, inspecteur municipal.

145-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

Point 6.4 : Travaux voirie 2018 : approbation;

Point 8.1 : Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires par la MRC ;

Proposition adoptée

146-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

SIGNATURE ENTENTE ENTRETIEN MÉNAGER :

La directrice générale madame Pascale Lavigne, nous confirme que la signature du contrat d'entretien ménager 2018-2019 du bâtiment abritant le CLSC a été signé par M. Lacas de l'entreprise Entretien I.D. inc.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Fernand Jacob : Monsieur Jacob demande des précisions sur la nature et la localisation des travaux de voirie qui ont été exécutés en 2018.

Réponse : La directrice générale et l'inspecteur municipal confirment que les travaux sont du rechargement de concassé dans le chemin du 6^e-et-7^e Rang Ouest et de la 1^{ère} Rue Est, un changement de ponceau et le nettoyage/ reprofilage des fossés du chemin du 6^e-et-7^e Rang Ouest pour un montant avoisinant les 30,000\$.

ADMINISTRATION ET FINANCE

147-2018

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 39^E ÉDITION DU TOURNOI ATOME DE DUPUY 2019

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Dupuy accorde une commandite GOUVERNEUR au montant de deux cents dollars (200\$) pour la 39^e édition du Tournoi Atome de Dupuy 2019.

Proposition adoptée.

148-2018

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI BANTAM LA SARRE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy autorise une commandite de vingt-cinq dollars (25.00\$) au Tournoi Bantam La Sarre, édition 2019 (56^{ème} édition);

Proposition adoptée

149-2018

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DUPUY

Proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy adopte le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Dupuy (OMH), avec un déficit révisé de 16,471\$, selon le rapport daté du 12 novembre 2018;

Proposition adoptée

150-2018 **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois de novembre 2018 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois de novembre 2018 au montant de 82 648.23\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

151-2018 **PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, une subvention de 46,000\$ échelonnée sur trois années (18,400\$-18,400\$-9,200\$), a été accordée, dossier #00025835-1 - 87085(08) -2017-03-30-43;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux pour un montant de 39,001.60\$ représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest ainsi que le creusement et le reprofilage de fossés du chemin du 2e-et-3e Rang Ouest au cours de l'année 2017, tel que déclaré dans l'année 1 de l'aide accordée;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, pour un montant subventionné de 18,400.\$ pour l'année 2018 sur un total subventionné de 46,000\$ sur 3 ans conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE l'ensemble des travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Proposition adoptée.

152-2018 **PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vu accordée provenant de l'enveloppe discrétionnaire du député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron, une aide de 20,000\$, dossier #00026471-1 - 87085(08) -2018-05-24-25;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses d'un montant de 27296.75\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

153-2018

PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vu accordée provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. André Fortin, une aide de 25,000\$ échelonnée sur trois années, dossier #00027654-1 - 87085(08) - 2018-04-16-16;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses d'un montant de 27164\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

154-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT #205 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY »

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE cette Loi exige qu'un code d'éthique et de déontologie soit adopté, avec ou sans modification, suite à une élection générale;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement et l'avis de motion ont été donnés à la séance du 5 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le règlement #205 « Code d'éthique et de déontologie des élus révisé de la municipalité de Dupuy. »

Proposition adoptée.

155-2018

APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE MUNICIPALITÉ DE DUPUY 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a reçu une seule soumission sur les deux invitations transmises, suite à l'appel d'offres 2018-11-15-01 ouverte le 23 novembre 2018;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy entérine le contrat de travaux de déneigement dans les cours, stationnements, galeries, contours des poubelles et contours avant de bâtiment appartenant à la municipalité de Dupuy avec l'entrepreneur Entretien ménager I.D. inc. pour le prix unitaire (excluant les taxes) valide pour l'exécution des travaux pour chaque bâtiment, couvrant la période du 30 novembre 2018 au 30 avril 2019 :

Endroit	Prix (par passage)
Bureau / caserne	65.00\$
Pavillon des sports	90.00\$
CLSC	80.00\$
Bibliothèque	65.00\$
Station pompage pompier	30.00\$
Centre communautaire	65.00\$
Garage municipal	20.00\$

Proposition adoptée.

156-2018

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Proposition adoptée

157-2018

AUTORISATION À SIGNER LES ENTENTES PROTECTION SERVICE INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE CLERVAL ET DE LA REINE)

CONSIDÉRANT QUE les ententes de prévention incendie avec les municipalités de Clerval et de La Reine prennent fin le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a soumis une proposition d'entente pour la prévention incendie pour l'année 2019.

CONSIDÉRANT QUE un projet de regroupement territorial est en cours par le biais de la MRC d'Abitibi-Ouest pouvant avoir une incidence sur la prévention incendie;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,
Appuyé par la conseillère Denise Morin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Dupuy présente une entente de prévention incendie aux municipalités de Clerval et de La Reine pour une année 2019 avec une clause de remboursement et de résiliation en cas de regroupement des Services incendie d'Abitibi-Ouest;

QUE le maire, Normand Lagrange soit mandaté pour et au nom de la municipalité de Dupuy de signer lesdites ententes;

QUE les membres du conseil consentent à la réévaluation de l'entente de prévention incendie avec les municipalités de Clerval et de La Reine pour les prochaines années après l'analyse du regroupement des Services incendie du territoire de l'Abitibi-Ouest;

Proposition adoptée

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #206

Un projet de règlement #206, est présenté par Monsieur Normand Lagrange, Maire de Dupuy concernant le traitement des élus;

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Beaudette pour l'annonce de l'adoption du règlement #206 « Traitement des élus ».

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #207

Un projet de règlement #207 est présenté par Monsieur Normand Lagrange, Maire de Dupuy pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019;

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Beaudette pour l'annonce de l'adoption d'un règlement #207 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019

Sujet traité

DÉPÔT : La directrice générale, Pascale Lavigne dépose officiellement les documents suivants :

- 1- Le registre des marques d'hospitalité reçues au cours des 12 derniers mois : aucun produit n'a été reçu par les membres du conseil et les employés de la municipalité de Dupuy;
- 2- Les déclarations des intérêts pécuniaires des sept membres du conseil.

DOSSIERS SPÉCIAUX

158-2018

APPUI AU DÉPÔT DU PROJET DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques met à la disposition des organismes municipaux deux programmes pour le traitement et la valorisation des matières organiques, soit :

- le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);
- le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT QUE le programme ACDC s'adresse qu'à certaines municipalités, et, dans certains cas, à une portion de leur territoire seulement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a réalisé des études pour l'implantation du compostage en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE des études supplémentaires ont été requises récemment en raison des nouvelles normes liées aux milieux humides et des impacts financiers qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE les scénarios sont toujours à l'étude présentement pour le traitement des matières organiques du territoire de la MRCAO et que le compostage domestique et communautaire fait partie de l'une des options analysées;

CONSIDÉRANT le délai très court pour déposer un projet au programme ACDC pour les composteurs domestiques et communautaires, soit le 31 décembre 2018, et ce, malgré que le nouveau cadre normatif de ce programme n'ait été diffusé qu'en janvier 2018;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard de leur traitement et de leur disposition;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO souhaite déposer un projet dans le cadre du programme ACDC et qu'elle s'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy appuie le projet de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Proposition adoptée

AFFAIRES DU MAIRE

BUDGET MRC : le maire informe que le budget présente une augmentation de 8.5%. Une des raisons nommées est l'investissement d'une pépinière pour le CVMR.

DÉPÔTS DU RÔLE D'ÉVALUATION : Une souper-rencontre est prévue le 12 décembre prochain avec les responsables de la MRC pour les explications relatives à ce nouveau rôle triennal.

MRC, REGROUPEMENT SSI : Le maire indique que les ententes pour les regroupement SSI selon les scénarios présentés, ne sera pas simple à mettre en place. Plusieurs municipalités qui n'ont pas de SSI, désapprouvent les scénarios, en fonction des sommes à investir. Le dossier devrait être entrepris en début d'année 2019.

MRC, COMPOSTAGE : Le dossier est entre les mains de Sylvie Grenier, un projet devrait être présenté pour le bac brun au courant de la prochaine année.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSULTAT FLEURONS QUÉBEC : La directrice générale présente au conseil les résultats de Fleurons Québec pour 2018. On nous a accordé 3 fleurons. Malgré qu'on maintient le 3 Fleurons, la municipalité a progressé sur plusieurs points et étaient très d'obtenir un fleuron additionnel. Le rapport a été remis au comité d'embellissement et ils analyseront les recommandations afin d'améliorer encore notre classification. L'organisme tente à vouloir augmenter l'aménagement comestible d'arbres fruitiers, épices et autres pour offrir gratuitement aux citoyens. Cette tendance sera regardée.

159-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19H46.

Proposition adoptée.

Normand Lagrange

Normand Lagrange
MAIRE

Pascale Lavigne

Pascale Lavigne
DIRECTRICE GÉNÉRALE